

DONNER LA VIE EN TOUTE SÉCURITÉ

« ELLE CRAIGNAIT LE COÛT DES SOINS MÉDICAUX. C'EST CE QUI L'A EMPÊCHÉE D'OBTENIR L'ASSISTANCE DONT ELLE AVAIT BESOIN. »

Sarah Kabbia, à propos de sa sœur, Adama Turay, qui est morte plusieurs heures après avoir donné naissance à son premier enfant, en décembre 2008.

En Sierra Leone, une femme sur huit meurt pendant l'accouchement. Les établissements de soins de santé, souvent très éloignés, manquent de personnel, d'équipements et de médicaments essentiels. Les femmes enceintes et leur famille ont des difficultés pour payer les frais de transport à l'hôpital, ainsi que les soins médicaux requis.

La Sierra Leone sort d'une guerre civile qui a duré onze ans et s'est terminée en 2002. Il faudra beaucoup de temps et d'aide extérieure pour reconstruire ce qui était de toute manière un système de santé gravement carencé en ressources. En revanche, il est déjà possible de commencer à réduire la mortalité maternelle, et il faut le faire immédiatement. Le gouvernement est le premier responsable des mesures à prendre : il doit montrer une grande détermination dans la lutte contre la mortalité maternelle.

Image : Cette femme vient de donner naissance à deux jumeaux. Elle a besoin d'une transfusion sanguine, mais cette intervention n'est pas possible (février 2009).

© Amnesty International

Index: AFR 51/004/2009

WWW.DEMANDDIGNITY.ORG

LA SANTÉ EN MATIÈRE
DE PROCRÉATION.
C'EST UN DROIT HUMAIN

AMNESTY
INTERNATIONAL



AMNESTY
INTERNATIONAL



Monsieur le Président,

Je suis très préoccupé-e par les graves risques qu'encourent les femmes de Sierra Leone au moment de la grossesse et de l'accouchement. Il semblerait que plus de femmes meurent en couches dans votre pays que partout ailleurs dans le monde.

Je vous demande de faire tout votre possible pour garantir la santé et le bien-être des femmes enceintes en Sierra Leone. La situation pourrait être améliorée en allouant des fonds plus importants à la santé, en réglant les problèmes de gestion des ressources, en veillant à ce que les hôpitaux soient mieux équipés et le personnel médical mieux payé, et en fournissant aux femmes et jeunes filles des informations concernant la santé et les droits en matière de procréation.

Il est de votre devoir, en tant que président, de faire respecter et de protéger le droit à la vie et le droit à la santé de toutes les femmes de Sierra Leone. Votre gouvernement doit faire en sorte que les coûts n'entravent pas l'accès aux traitements essentiels, et notamment aux soins obstétricaux et aux autres services de santé reproductive.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Nom : _____

Pays : _____

Affranchir au
tarif en vigueur

His Excellency Ernest Bai Koroma
President of Sierra Leone
c/o Amnesty International Sierra Leone
P.O. Box 1021
Freetown
Sierra Leone

Image : Des femmes enceintes dans le nord de la Sierra Leone (février 2009). © Amnesty International

WWW.DEMANDDIGNITY.ORG

Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. www.amnesty.org